

PROSPECTION DIRECTE PAR SMS, EMAILING... VOS DROITS

PARTICULIERS

Vous recevez des messages de prospection sur votre téléphone portable, dans votre boîte électronique...

Qu'est-ce que la prospection directe ?

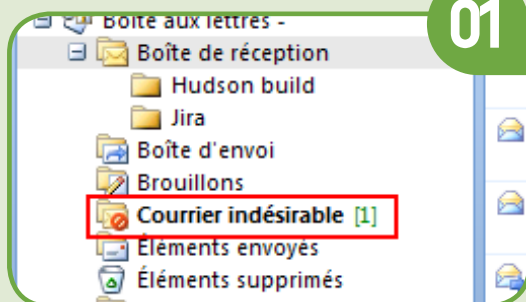
La prospection directe, telle que définie par la loi 09-08, est l'envoi de tout message destiné à promouvoir, directement ou indirectement, des biens, des services ou l'image d'une personne vendant des biens ou fournissant des services. C'est le cas, par exemple, d'une entreprise qui cherche à commercialiser un produit ou vendre un service.



01

Est-ce légal que je reçoive, sans mon accord, des messages publicitaires par sms, par email, etc ?

Non. Le principe édicté par la loi 09-08 est que la prospection directe est interdite sauf en cas de consentement préalable de la personne concernée à recevoir des sollicitations. Cependant, si vous êtes déjà client d'une entreprise, celle-ci est autorisée à vous adresser des messages publicitaires pour des produits ou services analogues à ceux qu'elle vous a déjà fournis.



02

Je suis client d'une entreprise, mais je ne veux plus recevoir ses messages publicitaires. Est-ce possible ?

La loi 09-08 oblige toute entité qui utilise les coordonnées d'une personne pour réaliser des campagnes de marketing direct à mettre à sa disposition un moyen simple et gratuit pour ne plus recevoir des messages de prospection. Ainsi, l'entité en question est tenue de vous indiquer un numéro de téléphone, une adresse email ou un autre moyen pour vous permettre de vous désinscrire de sa liste de prospection.



PROSPECTION DIRECTE PAR SMS, EMAILING... VOS DROITS



03

Oui
Non

Que faire quand je reçois un message de prospection indésirable par sms ou par email?

Vous pouvez prendre contact avec l'entité qui vous a envoyé le message afin de vous opposer à la réception de nouvelles sollicitations. Vous exercez ainsi votre droit d'opposition.



04

Quel recours quand une entité persiste à m'envoyer ses messages de prospection malgré mon opposition ?

Vous pouvez saisir la CNDP par :

- Courrier : Angle Boulevard Annakhil et Avenue Mehdi ben Barka, Immeuble Les Patios, 3^{ème} étage Hay Riad - Rabat Maroc
- Tél. : 05 37 57 11 24
- Fax : 05 37 57 21 41
- Email : plainte@cndp.ma
- En ligne : <http://www.cndp.ma/plainte>

Important

Soyez vigilants quand on vous demande votre numéro de téléphone ou votre email. Votre vigilance réduira les risques que vos données personnelles soient utilisées de façon à porter atteinte à votre vie privée.

Dans tous les contrats que vous signez, assurez-vous qu'il n'y a aucune clause qui autorise la communication de vos informations personnelles à des partenaires commerciaux.

Si c'est le cas, cette communication doit être conditionnée à l'obtention de votre consentement explicite en opt-in(1) et non en opt-out(2)

(1) La communication de vos informations personnelles ne se fera que si vous y consentez explicitement en cochant la case appropriée

(2) La communication de vos données personnelles se fera par défaut, sauf si vous vous y opposez en cochant la case correspondante